

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DES SOURCES  
MUNICIPALITÉ DE HAM-SUD**

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal, tenue à huis clos le **3<sup>e</sup>** jour du mois de **mai** de l'an **2021**, à **19 h 30**, par visioconférence, à laquelle sont présents :

**Présences :** M. Serge Bernier, maire  
Mme Diane Audit Goddard, conseillère  
M. Danny Fontaine, conseiller  
Mme Marilène Poirier, conseillère  
M Jean Laurier, conseiller  
M. Luc St-Laurent conseiller

**1 OUVERTURE DE LA SÉANCE**

M. Serge Bernier, maire, constate le quorum à **19h30** et souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Mme Marie-Pier Dupuis, directrice générale et secrétaire-trésorière est également présente et agira à titre de secrétaire d'assemblée.

**20210503-01**

**1.1 Adoption de l'ordre du jour**

***Il est proposé par Diane Audit Goddard  
Et unanimement résolu***

**QUE** l'ordre du jour déposé par la directrice générale et secrétaire-trésorière soit adopté tel que proposé en laissant le point « Varia » ouvert et en ajoutant le point suivant :

**8.7 – Déclaration d'intérêt pour l'immeuble situé au 2, chemin Gosford Sud**

**1 OUVERTURE DE LA SÉANCE**

20210503-01 1.1 Adoption de l'ordre du jour

20210503-02 1.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 avril 2021

1.3 Dépôt du procès-verbal de la séance du 27 avril 2021 du comité consultatif d'urbanisme

**2 INVITÉ OU INFORMATION DU MAIRE ET DES CONSEILLERS**

**3 ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES**

20210503-03 3.1 Dépenses faisant suite à la séance du 12 avril 2021

20210503-04 3.2 Compte à payer et dépenses incompressibles – avril 2021

20210503-05 3.3 Salaires payés de la Municipalité – avril 2021

3.4 Dépôt de la situation budgétaire et des prêts à jour- avril 2021

20210503-06 3.5 Adoption des états financiers 2020 de la municipalité

20210503-07 3.6 Module Dépôt direct - Infotech

20210503-08 3.7 Autorisation de destruction des documents

**4 LÉGISLATION**

**5 SÉCURITÉ PUBLIQUE**

## 6. TRANSPORT ET VOIRIE

20210503-09 6.1 Entente relative à la fourniture du personnel technique de la FQM

20210503-10 6.2 Modification – Demande d’aide financière – PPA – déplacement des utilités publiques pour la route 257

20210503-11 6.3 Affichage au garage municipal

## 7. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

20210503-12 7.1 Dépôt d’un projet – Subvention – Communauté nourricière

## 8 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

8.1 Rapport mensuel de l’inspectrice et liste des permis émis avril 2021

20210503-13 8.2 Demandes de subvention Habitation Durable – Bonification de la subvention Réno-Climat

20210503-14 8.3 Entente de service avec Écobâtiment - MADA

20210503-15 8.4 PIIA – Déboisement lot 6 431 190

20210503-16 8.5 PIIA – Déboisement lot 6 078 909

20210503-17 8.6 PIIA – Construction d’un patio lot 6 077 691

20210503-18 8.7 Déclaration d’intérêt pour l’immeuble situé au 2, chemin Gosford Sud

20210503-19 9.1 Octroi de contrat conditionnel – Services professionnels pour la construction d’un belvédère avec observatoire au parc des loisirs

20210503-20 9.2 Demande Fonds région et ruralité – volet 4 – Services professionnels pour la construction d’un belvédère avec observatoire au parc des loisirs

## 10 RESSOURCES HUMAINES

## 11 PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

## 12 CORRESPONDANCE ET DEMANDE D’APPUI

20210503-21 12.1 Charte municipale pour la protection de l’enfant

12.2 Sommaire à l’intention des élus – Passation des contrats municipaux

## 13 VARIA

20210503-22 14 LEVÉE DE LA SÉANCE

### **ADOPTÉE**

20210503-02

#### **1.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 avril 2021**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont pris individuellement connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du **3 mai 2021** et qu’ils renoncent à la lecture publique du procès-verbal;

***Il est proposé par Diane Audit Goddard  
Et unanimement résolu***

**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mai 2021 soit adopté tel que déposé par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

### **ADOPTÉE**

#### **1.3 Dépôt du procès-verbal de la séance du 27 avril 2021 du comité consultatif d’urbanisme**

La directrice générale dépose aux membres du conseil le procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme, qui a eu lieu le 27 avril 2021.

## **2 INVITÉ OU INFORMATION DU MAIRE ET DES CONSEILLERS**

Le maire transmet diverses informations aux membres du conseil.

## **3 ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES**

**20210503-03**

### **3.1 Dépenses faisant suite à la séance du 12 avril 2021**

*Il est proposé par Jean Laurier  
Et unanimement résolu*

D'accepter la liste des chèques d'une somme de **1 080,93 \$** faisant suite à la séance ordinaire du 12 avril 2021.

**ADOPTÉE**

**20210503-04**

### **3.2 Compte à payer et dépenses incompressibles – avril 2021**

*Il est proposé par Marilène  
Et unanimement résolu*

D'accepter la liste des chèques à émettre au **3 mai 2021** d'une somme de **50 267,10 \$** pour le paiement des différents fournisseurs. Cette liste inclut les dépenses incompressibles ainsi que celles autorisées par la directrice générale.

<b>Fournisseurs</b>	<b>Montants</b>
1- Carte Sonic CO-OP/FCDQ	307,66 \$
2- CENTRE AGRICOLE WOTTON	1 735,89 \$
3- CONSULTANTS GTE	3 209,70 \$
4- COOP METRO	23,75 \$
5- ENTREPRISE PLOYARD 2000 INC.	5 587,33 \$
6- ESPACE MUNI	125,00 \$
7- EXTINCTEUR VICTO	329,57 \$
8- Fleuriste Coté enr.	229,95 \$
9- FQM ASSURANCES	33,79 \$
10- GSI Environnement inc	102,77 \$
11- INFORMATIQUE ASR	31,62 \$
12- INFOTECH DEVELOPPEMENT	1 287,72 \$
13- LAVE-AUTO WOTTON INC.	68,98 \$
14- MAISON NOUVELLE VIE	650,00 \$
15- MEGABURO - DRUMMONDVILLE	61,99 \$
16- MICHEL HAMEL, ARCHIVISTE	1 296,85 \$
17- MUNICIPALITÉ SAINT-ADRIEN-DE-HAM	715,22 \$
18- PHILIPPE GOSSELIN & ASS. Ltée	4 137,32 \$
19- QUINCAILLERIE N.S. GIRARD INC	233,45 \$
20- Régie incendie des Rivières	18 488,68 \$

21- REGIE INTERMUNICIPALE DES HAMEAUX	1 795,18 \$
22- SCIE A CHAINE CLAUDE CARRIER	341,05 \$
23- SIGNAL Services inc.	5 479,94 \$
24- SOUDURE WESTBURY	2 421,37 \$
25- STAPLES AVANTAGE AFFAIRES	194,57 \$
26- TECHNOLOGIES CDWARE INC.	179,02 \$
27- VISA	23,00 \$
28- Vivaco Groupe Coopératif	1 175,73 \$
TOTAL:	<u>50 267,10 \$</u>

**ADOPTÉE**

20210503-05

**3.3 Salaires payés de la Municipalité – avril 2021**

*Il est proposé par Luc St-Laurent  
Et unanimement résolu*

D'accepter la liste des chèques de paie au montant de **10 166,46 \$** émis du 12 avril 2021 au 3 mai 2021.

**ADOPTÉE**

**3.4 Dépôt de la situation budgétaire et des prêts à jour- avril 2021**

La directrice générale dépose aux membres du conseil la situation budgétaire et des prêts à jour de la Municipalité au 30 avril 2021.

20210503-06

**3.5 Adoption des états financiers 2020 de la municipalité**

La firme Roy Desrochers Lambert sencrl explique et dépose les états financiers 2020 de la Municipalité de Ham-Sud. La Municipalité termine son année financière avec un excédent de fonctionnement et d'investissement de 125 150.57 \$.

*Il est proposé par  
Et unanimement résolu*

D'adopter le rapport financier et le rapport du vérificateur pour l'année 2020, tels que présentés.

**ADOPTÉE**

20210503-07

**3.6 Module Dépôt direct - Infotech**

*Il est proposé par Danny Fontaine  
Et unanimement résolu*

**QUE** la Municipalité effectue l'achat d'un mini module "Perception de taxes" par dépôt direct de la suite des logiciels de gestion municipale de SYGEM à l'entreprise Infotech au coût de 1 350 \$ plus les taxes applicables.

**ADOPTÉE**

20210503-08

### 3.7 Autorisation de destruction des documents

*Il est proposé par Luc St-Laurent  
Et unanimement résolu*

**QUE** la municipalité autorise la destruction des documents de la liste fournie par la firme HB Archivistes.

**ADOPTÉE**

## 4 LÉGISLATION

Aucun dossier.

## 5 SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun dossier.

## 6. TRANSPORT ET VOIRIE

20210503-09

### 6.1 Entente relative à la fourniture du personnel technique de la FQM

**CONSIDÉRANT QUE** la FQM a mis en place un service d'ingénierie et infrastructures pour accompagner et conseiller les municipalités qui souhaitent retenir ce service;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité désire effectuer la planification et la gestion de son territoire, de ses infrastructures et de ses équipements municipaux et, à ces fins, utiliser les services d'ingénierie et d'expertise technique de la FQM;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de conclure une entente avec la FQM à cet effet, dont les modalités sont applicables pour l'ensemble des municipalités désirant utiliser de tels services de la FQM;

*Il est proposé par Luc St-Laurent  
Et unanimement résolu*

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

**QUE** le conseil autorise que la Municipalité utilise les services d'ingénierie et d'expertise technique de la FQM afin d'effectuer la planification et la gestion de son territoire, de ses infrastructures et de ses équipements municipaux et, qu'à cette fin, que la Municipalité conclue une entente avec la FQM ;

**QUE** Serge Bernier, maire, et Marie-Pier Dupuis, directrice générale, soient autorisés à signer, pour le compte de la Municipalité, l'entente visant la fourniture de services techniques par la FQM applicable pour l'ensemble des municipalités ;

**QUE** Marie-Pier Dupuis, directrice générale soit autorisée à effectuer toute formalité découlant de cette entente.

**ADOPTÉE**

20210503-10

**6.2 Modification – Demande d’aide financière – PPA – déplacement des utilités publiques pour la route 257**

*Il est proposé par Diane Audit Goddard  
Et unanimement résolu*

**QUE** la Municipalité de Ham-Sud apporte une modification à la demande d’aide financière de 330 000 \$ au Programme d’aide à la voirie locale - Volet Projets particuliers d'amélioration pour la Route 257 Ouest, afin de prévoir les coûts associés aux travaux de déplacement de l’ensemble des utilités publiques de la route 257.

**ADOPTÉE**

20210503-11

**6.3 Affichage au garage municipal**

*Il est proposé par Jean Laurier  
Et unanimement résolu*

**QUE** la municipalité octroi le contrat pour l’affichage au garage municipal à l’entreprise Enseigne Gagnon au coût de 1 863,61 \$ installation comprise.

**ADOPTÉE**

**7. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT**

20210503-12

**7.1 Dépôt d’un projet – Subvention – Communauté nourricière**

**CONSIDÉRANT QU’**une démarche de consultation citoyenne menée en 2020 a permis à la Municipalité de Ham-Sud d’élaborer un plan de développement qui brosse les besoins réels de sa population pour les 5 prochaines années.

**CONSIDÉRANT QUE** Lors de cette démarche, les citoyens ont nommé le besoin d’attirer et retenir des jeunes, des familles et des aînés et qu’au sein de cet axe d’intervention, on retrouve plus précisément la volonté de développer et animer des lieux de rassemblements de la population.

**CONSIDÉRANT QUE** les membres bénévoles de la FADOQ responsable du volet aménagement paysager et embellissement végétale de la municipalité souhaitent développer l’esprit de convivialité et la fréquentation des lieux publics de la municipalité (Parc des loisirs et Parc des aînés).

**CONSIDÉRANT QUE** ces membres de la FADOQ ont aussi la responsabilité, en collaboration avec la Municipalité, d’assurer le maintien du 4e fleuron dont le dernier rapport mentionne l’importance de continuer de bonifier l’embellissement et le développement de l’attractivité des parcs.

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité souhaite planter différents arbres fruitiers et arbustes fruitiers au sein des parcs de la municipalité.

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité souhaite rapprocher les aliments sains des citoyens en leur offrant la possibilité de cueillir, de manger et de découvrir différents fruits qui poussent localement et que ce projet permettrait aux passants (citoyens comme touristes) d’agrémenter leur repas lors de pique-nique ou

encore pour les enfants de découvrir certains fruits durant leur visite à l'aire de jeux.

***Il est proposé par Luc St-Laurent***

***Et unanimement résolu***

**QUE** la Municipalité de Ham-Sud dépose une demande de subvention d'un montant de 1 500 \$ au Comité Estrien des saines habitudes de vie pour la plantation d'arbres et d'arbustes fruitiers;

**QUE** Marie-Pier Dupuis, directrice générale soit autorisée à signer la présente demande.

**QUE** cette demande soit effectuée conjointement avec la FADOQ, Les Montagnards de Ham-Sud.

**ADOPTÉE**

## **8 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

### **8.1 Rapport mensuel de l'inspectrice et liste des permis émis avril 2021**

La directrice générale dépose le rapport faisant état des permis émis pour le mois d'avril 2021 préparé par l'inspectrice en bâtiment et en environnement.

**20210503-13**

### **8.2 Demandes de subvention Habitation Durable – Bonification de la subvention Réno-Climat**

***Il est proposé par Diane Audit Goddard***

***Et unanimement résolu***

**QUE** la Municipalité de Ham-Sud approuve la bonification de la subvention obtenue par Réno-Climat pour les deux résidences suivantes :

- 1) 50, chemin Gosford Nord
- 2) 79, Route 257 Ouest

**QUE** ce conseil autorise la subvention d'un montant de 596,25 \$ au propriétaire de la première résidence, ainsi qu'un montant de 438,75 \$ au propriétaire de la deuxième résidence.

**ADOPTÉE**

**20210503-14**

### **8.3 Entente de service avec Écobâtiment - MADA**

***Il est proposé par Marilène Poirier***

***Et unanimement résolu***

**QUE** la municipalité prévoit une entente de service de 250 heures avec Écobâtiment dans le cadre du projet MADA pour une étude comparative de potentiel de deux sites en matière d'habitation pour aînés;

**QUE** les coûts associés à cette entente soient de l'ordre de :

7 500 \$ pour la municipalité de Ham-Sud  
11 250 \$ financé par le MSSS

**QUE** le maire Serge Bernier ainsi que la directrice générale Marie-Pier Dupuis soient autorisés à signer cette entente.

**ADOPTÉE**

**20210503-15**

**8.4 PIIA – Déboisement lot 6 431 190**

La demande vise à procéder au déboisement pour une construction future sur le lot 6 431 190 au pied du Mont Ham.

**CONSIDÉRANT** que le lot 6 431 190 est situé dans un secteur assujetti au PIIA ;

**CONSIDÉRANT** que l'implantation du projet est un critère dudit PIIA ;

**CONSIDÉRANT** que le projet de construction du bâtiment n'est pas encore prêt à être présenté, mais que le demandeur désire procéder en phase ;

**CONSIDÉRANT** que le plan de déboisement proposé inclut l'accès, le site de construction et de l'installation septique ;

**CONSIDÉRANT** que le projet de déboisement respecte le règlement de zonage ;

**CONSIDÉRANT** que l'emplacement proposé du déboisement respecte l'objectif et les critères du PIIA quant à l'implantation générale du site de construction ;

**CONSIDÉRANT** que le comité consultatif d'urbanisme recommande que la demande de déboisement soit acceptée telle présentée.

***Il est proposé par Danny Fontaine  
Et unanimement résolu***

**Que** la demande visant le déboisement aux fins de construction future sur le lot 6 431 190 soit acceptée telle que présentée.

**ADOPTÉE**

**20210503-16**

**8.5 PIIA – Déboisement lot 6 078 909**

La demande vise à procéder au déboisement pour une construction future sur le lot 6 078 909 au pied du Mont Ham.

**CONSIDÉRANT** que le lot 6 078 909 est situé dans un secteur assujetti au PIIA ;

**CONSIDÉRANT** que l'implantation du projet est un critère dudit PIIA ;

**CONSIDÉRANT** que le projet de construction du bâtiment n'est pas encore prêt à être présenté, mais que le demandeur désire procéder en phase ;

**CONSIDÉRANT** que le plan de déboisement proposé inclut l'accès, le site de construction et de l'installation septique ;

**CONSIDÉRANT** que le projet de déboisement respecte le règlement de zonage ;

**CONSIDÉRANT** que l'emplacement proposé du déboisement respecte l'objectif et les critères du PIIA quant à l'implantation générale du site de construction ;

**CONSIDÉRANT** que le comité consultatif d'urbanisme recommande que la demande de déboisement soit acceptée telle présentée.

***Il est proposé par Jean Laurier  
Et unanimement résolu***

**Que** la demande visant le déboisement aux fins de construction future sur le lot 6 078 909 soit acceptée telle que présentée.

**ADOPTÉE**

**20210503-17**

**8.6 PIIA – Construction d'un patio lot 6 077 691**

La demande vise la construction d'un nouveau patio (16' x 14') pour accéder à la piscine en cours arrière de la résidence située au 105, route 257 Ouest.

**CONSIDÉRANT** qu'une demande de permis a été soumise laquelle porte le #2021-04-0017 ;

**CONSIDÉRANT** que le permis de construction du patio est assujéti au règlement sur les PIIA, le certificat d'autorisation pour la piscine n'y étant pas assujéti ;

**CONSIDÉRANT** que le projet respecte le règlement de zonage ;

**CONSIDÉRANT** que le projet n'a aucun impact visuel sur le secteur ;

**CONSIDÉRANT** que le projet s'intègre bien au bâtiment ainsi qu'aux aménagements existants ;

**CONSIDÉRANT** que le projet respecte l'objectif et les critères du PIIA ;

**CONSIDÉRANT** que le comité consultatif d'urbanisme recommande que la demande visant la construction d'un patio soit acceptée telle présentée.

***Il est proposé par Danny Fontaine  
Et unanimement résolu***

**Que** la demande visant la construction d'un patio au 105 route 257 Ouest soit acceptée tel que présenté.

**ADOPTÉE**

**20210503-18**

**8.7 Déclaration d'intérêt pour l'immeuble situé au 2, chemin Gosford Sud**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Ham-Sud a conclu une entente avec Ecobâtiment pour une étude comparative de potentiel de deux sites en matière d'habitation pour aînés;

**CONSIDÉRANT QUE** l'immeuble situé au 2, chemin Gosford Sud est l'un des deux sites ciblés pour l'étude;

**CONSIDÉRANT QUE** suite à l'étude, si celle-ci est positive et que la municipalité peut recevoir des subventions pour le projet d'habitation pour aînés, la municipalité pourrait décider d'acquérir le bâtiment;

***Il est proposé par Luc St-Laurent  
Et unanimement résolu***

**QUE** la municipalité de Ham-Sud déclare son intérêt à acquérir l'immeuble situé au 2 chemin Gosford sud et que le projet d'acquisition sera évalué à la suite de l'obtention des résultats de l'étude et selon les subventions disponibles.

**ADOPTÉE**

## **9. Loisirs et culture**

20210503-19

### **9.1 Octroi de contrat conditionnel – Services professionnels pour la construction d'un belvédère avec observatoire au parc des loisirs**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a effectué une demande de prix pour les services professionnels afin de réaliser les plans et devis nécessaire à la construction d'un belvédère avec observatoire au parc des loisirs et que le prix suivant a été soumis :

BIGIS Experts-Conseils :	10 900 \$ + taxes
Contingences et imprévus	1 635 \$ + taxes

***Il est proposé par Diane Audit Goddard  
Et unanimement résolu***

**QUE** la Municipalité de Ham-Sud octroie le contrat pour des services professionnels à l'entreprise BIGIS Experts-Conseils au coût soumis et conditionnellement à l'obtention d'une subvention pour ce projet.

**ADOPTÉE**

20210503-20

### **9.2 Demande Fonds région et ruralité – volet 4 – Services professionnels pour la construction d'un belvédère avec observatoire au parc des loisirs**

**CONSIDÉRANT QU'** une démarche de consultation citoyenne menée en 2020 a permis à la Municipalité de Ham-Sud d'élaborer un plan de développement qui brosse les besoins réels de sa population pour les 5 prochaines années;

**CONSIDÉRANT QUE** lors de cette démarche, les citoyens ont nommé le besoin de développer l'offre touristique et de loisirs pour les résidents et les touristes et qu'au sein de cet axe d'intervention, on retrouve plus précisément la volonté de développer les réseaux de sentiers pédestres au sein du cœur villageois.

**CONSIDÉRANT QUE** la construction d'une d'un belvédère avec observatoire s'insère dans ce projet de développement puisqu'il constituera le point de départ du sentier pédestre au sein du cœur villageois et que celle-ci pourra également

servir à des activités d'interprétation de la nature en plus de mettre en valeur les paysages des environs.

**CONSIDÉRANT QUE** ce projet s'inscrit dans les objectifs suivants :

**LE PLAN D'ACTION 20-25**

Réponds aux actions suivantes :

- Développement une identité touristique distinctive
- Développement le réseau de sentier pédestre
- Mettre les paysages en valeur

**LE CADRE DE VITALISATION**

Réponds aux actions suivantes :

- Axe 1 : Attractivité et identité
- Axe 2 : Développement économique diversifié et durable

**L'AGENDA 21 DES SOURCES**

Réponds aux actions suivantes :

- Amélioration de la qualité de vie de la population (soutenir le développement des milieux de vie communautaires dynamiques)
- Augmentation de la population habitant la MRC des Sources (développer et mettre en œuvre une stratégie d'attractivité territoriale)

**LE VOLET DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ces éléments seront inclus dans les plans et devis pour construction :

- Utilisation de matériaux à longue durée de vie
- Utilisation de béton plus résistant
- Prioriser l'utilisation de matériaux locaux
- Valoriser les déchets de construction

***Il est proposé par Diane Audit Goddard***

***Et unanimement résolu***

**QUE** la Municipalité de Ham-Sud dépose une demande d'aide financière au montant de 11 844,17 \$ au Fonds Région et Ruralité (FRR), volet 4 – Fonds pour l'amélioration des milieux de vie à la MRC des Sources afin de couvrir 90 % des frais de service professionnels pour la construction d'un belvédère avec observatoire au parc des loisirs.

**ADOPTÉE**

**10 RESSOURCES HUMAINES**

Aucun dossier

**11 PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**

Aucune question

**12 CORRESPONDANCE ET DEMANDE D'APPUI**

En mémoire d'Aurore Gagnon, « l'enfant martyr », et du centième anniversaire de son décès, et des autres victimes.

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités sont des gouvernements de proximité, et que de ce fait, il est important qu'elles posent des gestes afin de favoriser et promouvoir la protection des enfants, gestes qui contribueront à faire cesser ces événements tragiques et inacceptables dus à la négligence et à la maltraitance à l'égard des enfants;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Fortierville lance l'appel à toutes les municipalités du Québec afin qu'elles adhèrent au mouvement et aux valeurs de bienveillance et qu'elles s'engagent envers la protection des enfants en adoptant la présente *Charte municipale pour la protection de l'enfant*;

**CONSIDÉRANT QU'**une municipalité bienveillante propose un milieu de vie sécuritaire pour tous les enfants;

**CONSIDÉRANT QU'**une municipalité bienveillante est à l'écoute des enfants en leur offrant des lieux et des occasions pour qu'ils puissent s'exprimer librement et en toute confiance;

**CONSIDÉRANT QU'**une municipalité bienveillante pose des actions de prévention de la maltraitance envers les enfants et voit à la diffusion des ressources d'aide disponibles sur son territoire;

**CONSIDÉRANT QU'**une municipalité bienveillante intègre dans sa planification des actions favorisant le développement du plein potentiel des enfants;

***Il est proposé par Luc St-Laurent  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents***

**QUE** le conseil de la municipalité de Ham-Sud adopte la *Charte municipale pour la protection de l'enfant* et s'engage à :

- Mettre en place des actions pour accroître le sentiment de sécurité des enfants dans les lieux publics;
- Favoriser la mise en place de lieux protecteurs ou de processus d'accueil et d'intervention pour des enfants réclamant du secours;
- Reconnaître les enfants en tant que citoyens à part entière;
- Favoriser la mise en place d'espaces de consultation accessibles et adaptés aux enfants de tous âges;
- Informer les citoyens des signes de maltraitance pour les sensibiliser à exercer un rôle de vigilance;
- Publiciser régulièrement la liste des ressources sur le territoire offrant des services aux familles et aux enfants;
- Soutenir les initiatives du milieu contribuant au développement et à l'épanouissement des enfants;
- Valoriser le vivre-ensemble et l'entraide, et ce, au moyen d'événements rassembleurs favorisant l'inclusion et la participation sociale.

**ADOPTÉE**

## **12.2 Sommaire à l'intention des élus – Passation des contrats municipaux**

La directrice générale dépose le sommaire à l'intention des élus – Passation des contrats municipaux.

## **13 VARIA**

*Aucun dossier*

**20210503-22**

## **14 LEVÉE DE LA SÉANCE**

*Il est proposé par Jean Laurier  
Et unanimement résolu*

**QUE** la présente séance soit levée à 20h32

**ADOPTÉE**

---

**Serge Bernier**  
**Maire**

---

**Marie-Pier Dupuis**  
**Directrice générale et secrétaire-  
trésorière**

Je, Serge Bernier, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

**Serge Bernier**  
**Maire**